

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 9
- votants : 11
- absents : 2
- exclus : 0

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

Séance du 27 septembre 2021 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

BLAIN Bruno, DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc.

Excusés : CORNAND Jean-Jacques (a donné pouvoir à DUMAS Chantal), ARDISSON Jean-Claude (a donné pouvoir à MILLET Jérôme) .

Date de convocation :
20/09/2021

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : Laurence MARCHAL

Objet :

Délibération n°29.2021

Attributions de subventions aux associations dans lesquelles aucun élu n'est impliqué pour l'année 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations pour l'année 2021, dans lesquelles aucun élu n'est impliqué. Il propose les attributions suivantes :

Associations	Montant attribué 2020	Montant demandé 2021	Montant proposé 2021
Cartable à la main	450	500	350
Huile et Olive en fête	200		150
Ski club	100		100
AFB	100		100
Basket club nyonsais	50		100
Bougeons avec les Jeunes		100	100
Patrimoine Histoire et Culture des Baronnie			50
Badaboum			100
Total			1050

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver les montants proposés ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations conformément à ce tableau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le
Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Fait à Beauvoisin, le 27/09/2021

Christian THIRIOT, Maire.

